

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 11 juin 2020

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des conférences de la CCIT du Doubs, à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole, puis de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 7.1, 7.2, 8.1, 8.2, 8.3.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h05

Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, M. Nicolas BODIN, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPELLIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : Hélène ASTRIC **ANSART Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. René BLAISON **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Gennes** : Jean SIMONDON **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Palise** : Mme Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Roche lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Thise** : M. Loïc ALLAIN **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Membre du Bureau présent (sans voix délibérative) : M. Jean-Yves PRALON

Etaient présents en visioconférence (avec possibilité de vote par procuration) :

Avanne-Aveney : M. Joël GODARD, suppléant de Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Claudine CAULET, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Danièle POISSENOT, M. Anthony POULIN, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crète** : Mme Martine LEOTARD **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pugey** : M. Frank LAIDIÉ **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA

Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE **Beure** : M. Philippe CHANEY **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Noironte** : Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges** : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance :

Mme Elsa MAILLOT

Procurations de vote :

Mandants :

MJ.BERNABEU, AS.ANDRIANTAVY, S.BARATI-AYMONIER, T.BIZE, P.BONNET, P. BONTEMPS, E.BRIOT, YM.DAHOUI, D.DARD, C.DELBENDE, O.FAIVRE-PETITJEAN, B.FALCINELLA, A.GHEZALI, P.GONON, C.MICHEL, M.OMOURI, S.PESEUX, D.POISSENOT, R.REBRAB, M.SEBAH, R.STHAL, I.SUGNY, C.THIEBAUT, G.VAN HELLE, P.COURTOT, C.BOTTERON, V.DRUGE, JF.MENESTRIER, M.LEOTARD, R.BOROWIK, H.TRUDET, JP.JANNIN, P.CORNE, D.PARIS, M.FELT, L.BERNARD, C.MAIRE, B.LOUIS, A.OLSKAK, R.STEPOURJINE, N.DUSSAUCY, J.ADRIANSEN, F.RACLOT

Mandataires :

JP.MICHAUD, A.VIGNOT, S.WANLIN, C.LIME, C.WERTHE, M.ZEHAF, C.LIME, N.BODIN, P.CURIE, E.MAILLOT, L.CROIZIER, K.ROCHDI, Y.POUJET, C.COMTE-DELEUZE, M.LOYAT, J.GROSPELLIN, M.DALPHIN, P.CURIE, T.MORTON, C.WERTHE, E.ALAUZET, M.EL-YASSA, E.ALAUZET, D.SCHAUSS, A.BLESSEMILLE, S.RUTKOWSKI, F.GALLIOU, S.RUTKOWSKI, E.BOURGEOIS, B.VUILLEMIN, D.HUOT, B.VUILLEMIN, A.BLESSEMILLE, G.GAVIGNET, Y.GUYEN, H.BERMOND, F.BAILLY, J.KRIEGER, JP.MICHAUD, JM.BOUSSET, D.JACQUIN, D.PANEAU, G.ORY

Délibération n°2020/005256

Rapport n°3.2 - COVID 19 – Soutien complémentaire au commerce et au tourisme – aide aux loisirs d'été pour les familles à faibles revenus

COVID 19 – Soutien complémentaire au commerce et au tourisme – aide aux loisirs d'été pour les familles à faibles revenus

Rapporteur : Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire
225 000 euros de mesures complémentaires à financer sur la ligne DEPENSES IMPREVUES COVID 19

Résumé :

Afin de soutenir la reprise d'activité des commerçants et entreprises touristiques fortement impactés par le confinement, il a été décidé par GBM, en complément aux actions déjà mises en place par la Communauté Urbaine, mais aussi par l'Etat, la Région et la Ville de Besançon, de mettre en œuvre des mesures de soutien technique aux TPE (ingénierie financière notamment), de communication /promotion commerciale et touristique et de soutien à la demande via l'achat de bons cadeaux à faire gagner à compter du 21 juin.

Pour renforcer encore cette démarche, il est proposé de soutenir un plan d'animations d'été qui sera mis en place dès fin juin par l'OCAB (office du commerce) et l'Union des Commerçants bisontins et de doter les familles les plus en difficulté de BONS LOISIRS à utiliser dans l'été dans l'Agglomération. Ces mesures requièrent des financements supplémentaires, non prévus dans le projet de DM1.

Le présent rapport porte sur la mise en œuvre de ces mesures spécifiques, pour un montant global de 225 000 euros supplémentaires pour cet été (financement par prélèvement sur les dépenses imprévues à hauteur de 195 000 euros). Les décisions relatives à ces différentes actions seront prises par le Président dans le cadre de la délégation de compétence accordée par l'ordonnance du 1^{er} avril 2020.

I. Préambule

Depuis le début de la crise du COVID 19, une cellule de veille commerce/tourisme/artisanat a été activée.

Cette cellule pilotée par le service commerce de Grand Besançon Métropole associe l'Union des Commerçants, l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon, la Chambre de Commerce et l'Industrie du Doubs, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Doubs et la startup Teekers.

Si ses premières tâches ont consisté en des missions de recensement et d'accompagnement divers, désormais ses actions portent sur la sortie de crise et la mise en œuvre d'une stratégie d'aide à la reprise d'activité.

Un groupe de travail composé d'élus issus du Bureau de Grand Besançon Métropole travaille depuis plusieurs semaines sur ces sujets en lien avec cette cellule de veille qui permet d'être au plus près des préoccupations des professionnels.

Ce groupe de travail a d'ores et déjà validé des propositions de soutien aux TPE, dans tous les secteurs économiques et les plans d'action et de financement associés. Ceux-ci sont présentés en conséquence au Conseil Communautaire pour décision (voir DM1).

Compte tenu de la situation très tendue sur le court terme pour les commerces et entreprises de loisirs dans le centre-ville et les centres bourgs de notre territoire, mais aussi des mesures sanitaires actuelles qui interdisent les animations habituelles d'été sur nos territoires, il semble indispensable de compléter les mesures qui sont proposées dans le cadre du projet de DM1 par des actions

d'animations d'été spécifiques et par un soutien particulier aux loisirs d'été de familles qui n'ont pas les moyens de partir en vacances.

II. Des actions déjà engagées en direction des TPE des secteurs du commerce et du tourisme , dont le financement est prévu dans le projet de DM1

Plusieurs niveaux d'intervention sont déjà engagés, avec pour objectifs centraux de soutenir la trésorerie des acteurs économiques et d'inciter les consommateurs à revenir dans les centres villes et bourgs en s'appuyant sur le retour au consommer à proximité de chez soi ou de son travail.

UNE COMMUNICATION FORTE ET DE LONGUE DUREE

Cette communication vise en priorité les consommateurs de l'agglomération,

Une communication immédiate

Elle a pour but de rassurer le consommateur sur la réouverture des commerces et sur les mesures prises en matière d'accueil et de sécurité sanitaire.

La Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole ont engagé avec leurs partenaires une campagne de communication à l'occasion de la réouverture des commerces.

La diffusion et l'affichage ont été réalisés sur le centre-ville et les principaux quartiers, mais également sur les communes périphériques.

De même une diffusion presse a été engagée ainsi que sur les réseaux sociaux.

Cette information visuelle est dans la veine de la campagne qui va être déployée d'ici fin de ce mois.

Une communication de relance et d'information large

Il s'agit d'une campagne visant les consommateurs de l'agglomération qui a pour objectif de favoriser une consommation locale.

Pour promouvoir le commerce de proximité et soutenir la reprise d'activités, la campagne qui a été présentée et validée par les instances exécutives, associe la communication digitale, de l'affichage Decaux en panneaux 4X3 ainsi qu'un habillage Tram.

Une campagne étalée sur les six mois :

- **Tous les mois** affichage Decaux 4X3, presse, réseaux sociaux, Tram
- **Tous les deux mois environ** (fréquence à arrêter) 3 campagnes « push » en complément de la campagne avec 65 faces supplémentaires 4X3, flancs de bus, spots radios, insertions presse, Tram ...

Cette stratégie de communication sera doublée d'actions promotionnelles fortes.

UNE CAMPAGNE EVENEMENTIELLE FORTE jusqu'en septembre 2020

Pour ce faire il a été proposé une action commerciale étalée en plusieurs phases et fortement dotée par le concours de Grand Besançon Métropole qui a débloqué les moyens financiers y afférents et a décidé, au moyen d'actions ciblées, dont celle développée ici, de BOOSTER l'activité des commerces locaux pour un montant de 50 000 € d'une part et les activités liées au tourisme, (bars restaurants, hébergements, activités touristiques privées, sites culturels de loisirs publics etc.) pour un montant de 40 000 euros, d'autre part

Des moyens importants mis à disposition

Ainsi, 50 000 € vont être injectés dans ces soutiens au commerce, sous la forme de 1000 pochettes de 50 € que les consommateurs pourront dépenser en une seule fois et éventuellement sur plusieurs

établissements, et 40 000 € (soit 800 pochettes de 50€) vont être réservés, sous la même forme, pour les activités liées au tourisme.

Chaque pochette étant composée de 2 chèques de 15 € et de 2 chèques de 10 €, cela offre aux consommateurs un plus large choix mais également élude la problématique du rendu de monnaie, toujours problématique et sujette à polémiques.

Selon la catégorie, la pochette sera identifiée et la liste des participants jointe à l'intérieur.

Les cibles commerciales

Les bons seront identifiés spécialement au nom de l'opération, et distingueront les activités commerces des activités liées au tourisme. Ils sont destinés à relancer les activités du centre-ville, des quartiers ou des centre-bourgs.

Ainsi, ces dotations seront à destination :

- des commerces de l'agglomération, hors zones commerciales et galeries commerciales de supermarchés, hors magasins d'alimentation,
- des activités liées au tourisme (bars restaurants, hébergements, activités touristiques privées, sites culturels de loisirs publics etc.) hors zones commerciales et galeries commerciales de supermarchés.

III. Des actions d'animation complémentaires au centre-ville, cœur d'Agglomération et dans les centres bourgs (financement non prévu dans le projet de DM1)

Suite à une réunion du Groupe Economique du 5 juin dernier (soit à une date postérieure à l'envoi des rapports pour le Conseil communautaire du 11 juin), et après étude des propositions d'actions faites par l'UCB et par l'OCAB, il est proposé en complément des mesures intégrées au projet de DM1 de mettre en place un programme d'animation d'été qui commencerait dès fin juin, avec :

- la mise en place d'une radio locale pour les mois d'été avec une bande FM dédiée qui diffuserait dans tous les centres villes et bourgs et les commerces de GBM : cette sonorisation des rues et commerces permettrait de promouvoir les commerces, services, artisans ... du territoire et d'animer les espaces en respectant les contraintes d'interdiction de grands regroupements.

L'OCAB assurerait la mise en place de cette radio avec un prestataire, moyennant une subvention de GBM de 35 000 euros TTC.

- la mise en place d'un programme d'animations d'été permettant de valoriser les commerces, les commerçants et l'offre patrimoniale, culturelle, sportive ... du territoire.

L'UCB qui a fait une proposition de programme, en assurerait la mise en place en lien avec les services de la Ville et de GBM, moyennant une subvention de GBM 30 000 euros TTC.

En complément, il est proposé de soutenir l'organisation de la braderie d'automne par l'UCB (celle d'été ayant été annulée). Pour ce faire, il est proposé une subvention à l'UCB 10 000 euros lui permettant de passer les commandes et de mobiliser dès à présent les prestataires nécessaires.

Le financement de ces 75 000 euros d'actions supplémentaires serait pris sur le budget de 1,5 million d'euros proposé en DM1 pour des dépenses imprévues liées au COVID 19.

IV. Un soutien aux loisirs des familles défavorisées pendant la période estivale

Pour compléter ces actions de soutien à la demande, il apparaît essentiel de prendre en compte la situation financière de certaines familles avec enfants, pour qui la crise sanitaire actuelle a un impact

démultiplié compte tenu de la précarité de leur situation. Dans ce cadre, la période de vacances d'été peut être un sujet de préoccupation majeur.

Il est donc proposé le financement par GBM de BONS LOISIRS ETE à distribuer aux familles avec enfants (entre 3 et 17ans) ayant un quotient familial inférieur ou égal à 370 et résidant sur le territoire du Grand Besançon pour leur permettre de profiter de l'offre de loisirs présente sur le territoire et à proximité de leur domicile. Les familles bénéficiaires seront identifiées par la CAF.

Le nombre estimé d'enfants bénéficiaires de ces bons loisirs est de 2225 enfants sur le territoire du Grand Besançon pour 1242 famille

Une liste des sites de loisirs partenaires sur le Grand Besançon sera jointe aux BONS LOISIRS.

Il est proposé de doter ce dispositif d'une enveloppe de 150 000 euros financé sur l'enveloppe des dépenses imprévues liées au COVID 19 prévue en DM1, ce qui correspond à 65 euros par enfant de famille ayant un quotient familial inférieur ou égal à 370

Les frais d'impression de ces bons et de leur envoi par la CAF accompagné d'un courrier de Grand Besançon Métropole sont intégrés dans cette enveloppe de 150 000 euros

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ces mesures. Conformément à la délégation de compétence accordée par l'ordonnance du 1^{er} avril 2020, Monsieur le Président prend les décisions relatives aux points suivants :

- **Négociation et signature de la convention permettant l'octroi à l'OCAB d'une subvention de 35 000 euros pour la mise en place d'une bande FM à compter du 21 juin pour animer tous les centres villes/bourgs du territoire Grand Bisontin ;**
- **Négociation et signature de la convention permettant l'octroi à l'UCB d'une subvention de 40 000 euros pour organiser la braderie d'automne et mettre en place dès la fin du mois de juin 2020 un programme d'animations en centre-ville, complémentaire des opérations de communication et de bons cadeaux , et conforme aux prescriptions sanitaires qui s'appliqueront dans les semaines à venir ;**
- **Mise en place de toutes les mesures nécessaires et signer tous les actes permettant la distribution de BONS LOISIRS d'ici fin juin aux familles résidant sur le territoire du Grand Besançon et ayant un quotient familial inférieur ou égal à 370.**

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET

